



A vos cultures

N° 18 – 27 juin 2018

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations
du Bulletin de Santé du Végétal n°17

Conseils service Agronomie

Conseils service Agronomie

Maïs : Pyrale : pic de ponte attendu pour le 1^{er} juillet. Prévoir d'intervenir sur la fin de semaine au vu de la météo annoncée pour la semaine prochaine et le développement important des maïs. Les trichogrammes doivent être en place.

MAIS :

Stades : de 10 feuilles pour les derniers semis à 15 feuilles pour les premiers semis dans le réseau.

PUCERONS : Période de sensibilité autour de la floraison.

Sept parcelles parmi les 12 observées signalent la présence de pucerons *Sitobion Avenae* avec une faible pression (1 à 10 pucerons par plante). On signale également la présence de pucerons *Metopolophium dirhodum* dans une parcelle (1 à 10 pucerons par plante). Maintenir la surveillance.

PYRALE : Les captures de pyrale se poursuivent (cf. BSV), le pic de vol et le pic de ponte devraient être atteints vers le 1^{er} juillet.

Le traitement par trichogramme doit être en place.

Pour les interventions chimiques, le traitement doit être positionné sur cette fin de semaine.

- **Intervention au pic de vol :** il est possible d'utiliser le **CORAGEN** avec possibilité de moduler la dose (chlorantraniliprole 200g/l) 0.075 à 0.1 litre ou d'opter pour une pyréthriinoïde homologuée sur pyrale type **KARATE ZEON** à 0.2 litre (lambda cyhalothrine 100 g/l).

Si présence de pucerons au moment du traitement, opter pour le CORAGEN qui limitera le risque de pullulation de pucerons, car moins agressif sur les auxiliaires, même raisonnement si votre traitement vise également les Héliothis (2 captures cette semaine sur Cindré), préférez le CORAGEN à une pyréthriinoïde.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

